

# forêt privée varoise

Décembre 2020

## Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var  
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux  
Dépôt légal : Décembre 2020 — N° ISSN : 2496-2732

### Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Administration qui m'a choisi à l'unanimité pour succéder aux deux « grands » présidents que notre syndicat a connu, Louis Valentin qui le porta sur les fonds baptismaux et l'anima pendant 30 années puis Frédéric-Georges Roux dont nul ne peut nier la dynamique que cet infatigable « énergumène » aux casquettes forestières multiples a apporté à la forêt privée provençale.

C'est pour moi un grand honneur mais aussi un énorme challenge pour être à la hauteur des tâches qui m'attendent et des défis environnementaux, sociaux et économiques que nous avons à relever.

J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une assistante dont la disponibilité, la compétence, la mémoire, l'efficacité, l'écoute et la diplomatie sont incontestables et d'être entouré d'administrateurs solidaires qui me soutiennent et apportent leurs connaissances et expériences diverses et complémentaires à la moindre sollicitation.

Frédéric m'a aussi assuré qu'il continuerait à nous faire bénéficier de sa plume et de ses conseils, alors, je n'ai aucun scrupule à vous dire que nous sommes toujours en ordre de bataille pour vous représenter, vous défendre, vous informer et vous conseiller.

À l'aube de cette nouvelle année, le premier et seul vœu que je formulerai est que nous soyons tous débarrassés de ce sale virus et que nous puissions retrouver une vie normale et la convivialité dont nous avons été privés.

Bonne année à tous et bonne santé.



**Christian Mercier**  
Président



### Le mot de l'ancien président

Chères amies et chers amis,



J'ai présidé à Ollioules ma « dernière » assemblée générale et prononcé mon « dernier » rapport moral en tant que Président de Fransylva 83.

Pour de multiples raisons j'ai été amené à prendre du recul et à ne pas être candidat à ma succession à la présidence du syndicat du Var mais je reste mobilisé au niveau de la Région qui est de plus en plus le niveau stratégique pour nos forêts. Je suis toujours président de l'Union Régionale Fransylva PACA, vice-président de l'interprofession Fibois Sud et administrateur de PEFC PACA.

Dès ma nomination en 2012, j'avais dit que ma première préoccupation serait d'assurer un organigramme de remplacement et de préparer ma succession. C'est aujourd'hui chose faite. Votre Conseil d'Administration y a travaillé depuis un an et a élu à l'unanimité celui qui prend la relève. Je m'en félicite et peux vous assurer que vous ne perdrez pas au change car vous bénéficierez désormais d'un tandem département-région à deux têtes et quatre bras.

Fransylva PACA est incontournable et participe à toutes les commissions et réunions régionales concernant la forêt, mais il est indispensable que chaque département puisse y exprimer ses spécificités. La qualité des relations de confiance et de complémentarité qui existent entre Christian et moi est le garant de la synergie nécessaire pour que vous y soyez représentés et défendus au mieux de vos intérêts.

**Frédéric-Georges Roux**

### Sommaire

- Éditoriaux
- Assemblée Générale du 16 octobre 2020 à Ollioules
- Enjeux et perspectives d'avenir
- Bureau et Conseil d'Administration
- Indélicatesses, vols de bois : saisissons la Justice
- PEFC : une obligation « morale » ?
- Les annonces de la forêt varoise

# Assemblée Générale du 16 octobre 2020 à Ollioules

L'Assemblée Générale statutaire initialement planifiée le 15 mai 2020, a été reportée au 16 octobre pour des raisons sanitaires.

Elle s'est tenue à Ollioules, salle Brémond mise gracieusement à notre disposition par la Commune, en présence de Monsieur Robert Beneventi, maire d'Ollioules et conseiller régional représentant le président Renaud Muselier.

## Assemblée Générale statutaire

Le président Frédéric-Georges Roux ouvre la séance avec une minute de silence à la mémoire de Christian Weibel, administrateur du syndicat, décédé accidentellement en janvier 2020, de Robert Cancé, administrateur de Fransylva Paca, décédé lui aussi en janvier 2020 et Jacques Glück, un des fondateurs de notre syndicat, décédé en août 2020, à l'âge de 99 ans et 350 jours, avec une pensée pour les victimes de la catastrophe naturelle du 2 au 3 octobre 2020 dans les vallées de la Vésu-bie, de la Tinée et de la Roya.

Il donne la parole à Robert Beneventi qui présente Ollioules puis rappelle combien la forêt est au cœur de la politique de la Région.

Frédéric-Georges Roux informe qu'il y a 42 adhérents présents et 175 pouvoirs et que, conformément aux statuts « *les délibérations étant prises à la majorité des membres présents ou représentés* », que l'assemblée peut délibérer et voter régulièrement.

## **Approbaton du PV de l'AG 2019**

Le PV de l'AG 2019 statuant sur l'exercice 2018 figurant dans le numéro de juillet 2019 de *Forêt privée varoise* n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

## **Rapport moral et rapport d'activité**

Le président informe que « *pour une fois, il sera bref* » car, comme à l'accoutumée nous n'avons pas chômé, 2019 est déjà bien loin, 2020 est presque derrière nous, l'actualité, dominée par un virus inconnu, est plus au cœur de nos préoccupations que le passé et surtout, que pour sa dernière Assemblée en tant que président, il a opté pour s'étendre un peu plus sur sa perception de la situation et des enjeux qu'il traitera à la fin de l'Assemblée statutaire dans son « rapport moral ».

Il liste alors succinctement les actions principales de 2019 aux niveaux national, régional et départemental.

## Rapport financier

Christian Mercier, vice président et trésorier, présente le compte d'exploitation 2019 et propose d'affecter l'excédent (562 €) au report à nouveau.

Les recettes ont été de 68.403 € dont un peu plus de 33.600 € de cotisations et un peu plus de 24.000 € représentant la contribution des adhérents aux services départementaux.

Il précise que 9.000 € de recettes proviennent de prestations de services réalisées pour le compte de l'Union Régionale (secrétariat et réalisation d'un module de formation destiné aux adhérents).

Répartition des dépenses (67.841 €) :

- Services aux adhérents : 34.786 € (51 %)
- Frais de personnel : 27.889 € (41 %)
- Frais généraux : 5.166 € (8%)

À fin 2019 le nombre d'adhérents (913 pour 50.479 hectares) a légèrement augmenté par rapport à fin 2018 (889 pour 49.935 hectares).

Mis au vote, les rapports d'activité et financier sont approuvés à l'unanimité et le quitus de gestion pour l'exercice 2019 est ainsi donné au président, au trésorier et au Conseil d'Administration.

## Évolution des cotisations pour 2021

Le président rappelle le contexte :

- Équilibre recettes/dépenses
- Réserve raisonnable (placée)
- Maîtrise des dépenses pour les services aux adhérents (circulaire, réunions, conseil et assistance, formation...)
- Néanmoins, en 2019 :
  - Le nombre d'adhérents n'a pas augmenté de manière significative
  - Nous avons perdu la contribution du CRPF au secrétariat
  - Nous avons bénéficié d'une recette exceptionnelle de 9.000 €
- Pour 2020 :
  - Nous prenons en charge la gestion administrative de Fransylva 13
  - Se posera un jour ou l'autre le montant des cotisations nécessaires aux organismes partenaires soit directement, soit en cascade via l'Union Régionale : Fransylva , Fibois Sud, PEFC, France Forêt Paca...

# Assemblée Générale (suite)

Christian Mercier présente alors le budget prévisionnel 2020 :

Notre Budget 2020 reste à l'équilibre	
<b>Recettes</b>	
Contributions des adhérents :	60.000 €
Convention Fransylva Paca (secrétariat) :	2.000 €
Convention Fransylva 13 (logistique) :	5.000 €
Divers :	1.000 €
<b>Total recettes</b>	<b>68.000 €</b>
<b>Dépenses</b>	
Frais de personnel (secrétariat) :	32.000 €
Frais généraux (loyers, informatique...) :	5.000 €
Circulaires, communication :	7.500 €
Événementiel, AG, déplacements... :	6.500 €
Assurances :	9.500 €
Cotisations (dont Fransylva, UR...) :	7.500 €
<b>Total dépenses</b>	<b>68.000 €</b>

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Il rappelle les éléments de la cotisation actuelle (2020) et fait état de la proposition du Conseil d'Administration pour une évolution limitée du montant des cotisations pour 2021 qui conduirait à un accroissement des recettes annuelles d'environ 3.000 € : pas de changement de la cotisation (17 €), ni de la partie fixe de la contribution aux services départementaux (20 €) et augmentation de 0,05 € par hectare de la partie variable liée à la surface assurée.

Un débat s'ouvre alors avec la salle. Trois intervenants expriment des positions tendant à limiter ou nuancer l'augmentation, ce qui conduit le président à amender légèrement la proposition en n'appliquant pas l'augmentation de 0,05 € par hectare pour la dernière tranche de surface au-delà de 400 hectares.

Mise aux voix, cette nouvelle proposition est adoptée à l'unanimité. Ainsi, la cotisation pour l'année 2021 sera :

- Cotisation forfaitaire inchangée : soit 17 €
- Contribution aux services syndicaux départementaux :
  - partie fixe inchangée, soit 20 €
  - partie liée à la surface assurée :
    - 0,85 € / ha pour les 25 premiers hectares
    - 0,65 € / ha pour les 75 suivants
    - 0,55 € / ha entre 100 et 400 ha
    - 0,20 € / ha au-dessus de 400 ha

## Renouvellement du Conseil d'Administration

Le président rappelle la composition du Conseil d'Administration suite à l'Assemblée Générale de Sillans-la-Cascade ainsi que la composition du bureau décidée lors du Conseil d'Administration qui a suivi puis il infor-

me de la décision de Jean d'Agay de mettre fin à son mandat pour des raisons d'âge en précisant que son fils, Frédéric, postulerait pour lui succéder. Le président rappelle également que, suite à son décès, le poste de Monsieur Christian Weibel était devenu vacant.

Les mandats de Catherine Fournil et de Katia Lagarde, toutes les deux absentes pour des motifs impératifs, étant arrivés à échéance, le président informe qu'elles ont accepté de se représenter. Mis au vote, elles sont réélues à l'unanimité.

Au terme de l'année d'observation statutaire, Bernard Lieutier, Vincent Buzançais et Jean-François de Jerphanion ont tous les trois accepté de se présenter à un poste d'administrateur. Mis au vote ils sont élus à l'unanimité.



Le président fait appel aux candidatures spontanées. Deux adhérents, Cyrille d'Estienne d'Orves et Frédéric d'Agay, s'étant manifestés, l'Assemblée en prend acte. Conformément aux statuts ils seront en « observation » pendant un an.

## Rapport moral et perspectives d'avenir

Comme il l'avait indiqué en introduction, le président Frédéric-Georges Roux conclut l'Assemblée Générale en rappelant un peu d'histoire et surtout en livrant sa vision de la situation et des enjeux auxquels ses successeurs auront à faire face.

La suite de son discours figure en pages 4 et 5 du présent bulletin.

## Fin de l'Assemblée Générale statutaire

Le Conseil d'Administration s'est réuni pendant la pause. À la reprise, Frédéric-Georges Roux a pu alors annoncer le nom de son successeur, Christian Mercier, élu à l'unanimité, qui a, en quelques mots, présenté les grandes lignes des actions qu'il comptait mener avec son équipe.

Les membres du nouveau bureau seront désignés lors du prochain CA.

# Enjeux et perspectives d'avenir

Chères amies et chers amis,

Avant de céder la place à mon successeur et de vous livrer ma vision personnelle de la situation de notre syndicat, du syndicalisme forestier et des enjeux auxquels nous devons faire face, je tiens à rappeler les noms de ceux qui ont fondé notre syndicat en 1981 : Louis Valentin, qui en fut le président pendant plus de 30 ans, Paul Carra, Henry Ott et Pierre de Pissy, vice-présidents, Jacques Glück; secrétaire général, Edgar Pascaud de Gasquet, trésorier, Bernard Savatier, Maurice Latour, Philippe Honoré d'Estienne d'Orves, Edmé Faussillon, Eugène Tourette, Denise Michel et Antoinette Demuth, administrateurs.

## Fransylva est LE « syndicat professionnel »

Nous ne sommes pas une association 1901. Nous ne sommes pas non plus un simple « club d'amis » qui se réunissent pour deviser et/ou faire la fête. Nous sommes un syndicat professionnel régi par la Loi du 21 mars 1884, modifiée par celle du 18 mars 1920, et par le Code du Travail.

À ce titre Fransylva est le **seul** organisme qui représente TOUS les propriétaires forestiers privés au niveau départemental, régional et national, auprès de l'État, des collectivités territoriales, des autres organismes de la filière Forêt-Bois, des associations « citoyennes » non gouvernementales de toutes natures... qui s'intéressent de près ou de loin à NOS forêts que la Loi nous prescrit de gérer durablement.

Si nous **représentons TOUS les propriétaires forestiers**, il nous appartient, vis-à-vis de **nos adhérents** de les **défendre**, de les **aider à protéger et valoriser leur patrimoine**, de les **informer** et les **former**, de les **conseiller**, et de leur apporter des **services** adaptés.

## Des enjeux, des défis et des risques

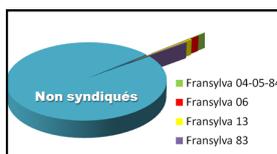
Certains feux sont au vert car nous disposons de nombreux points forts :



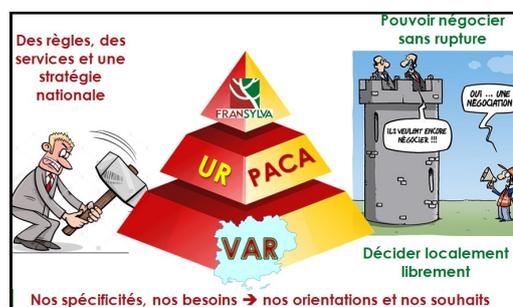
- Fransylva : une **fédération nationale** qui vient d'être rejointe par le SYSSO (Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest),
- Une **union** active et solidaire de nos syndicats départementaux au niveau régional : **Fransylva PACA**,
- Un **site web** d'information dont la richesse est reconnue au niveau national : [www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp),

- Une **situation financière** saine et équilibrée avec des réserves relativement suffisantes,
- Un **Conseil d'Administration** actif et mobilisé qui sait se renouveler et partager une vision et une stratégie,
- Une **reconnaissance** locale qui nous rend incontournable.

En revanche, d'autres feux clignent en orange et signalent des zones d'inquiétude où la vigilance s'impose :



- Le nombre de nos adhérents stagne.
- Nous devons maintenir notre part de souveraineté au sein de notre Union Régionale et de notre Fédération nationale.



- Nous devons mettre plus de bois sur le marché.
- Le « risque incendie » doit être au cœur de nos préoccupations, notamment en ce qui concerne la prévention, la protection et la détection.
- La vigilance quant à la spéculation foncière et ses « effets d'aubaine » s'impose,
- Enfin, il nous faut anticiper ce que les évolutions annoncées du climat devraient nous conduire à faire : **Ce qui est certain aujourd'hui** c'est qu'on ne sait pas grand chose de ce qu'un propriétaire forestier varois pourrait faire de raisonnable (au sens technique et économique du terme) dans les 10 ans qui viennent sur ses parcelles boisées pour que ses arrières petits enfants puissent, dans 80 ans, dire avec une probabilité même de seulement 50% : **« Merci grand pépé, c'est ce qu'il fallait faire, qu'elle est belle et saine notre forêt prête à être récoltée ».**

## Enjeux et perspectives d'avenir



Je terminerai en listant quelques points de grande préoccupation dont le dernier sera développé lors du débat qui suivra cette Assemblée Générale statutaire et qui sera animé par mon ancien camarade de l'École Polytechnique, Monsieur Bruno Durieux, ancien Ministre et Maire de Grignan dans la Drôme depuis 1995 :

- La **faible valorisation de nos bois** fait obstacle aux investissements nécessaires pour retrouver les itinéraires sylvicoles indispensables.
- La **crise des débouchés industriels traditionnels** et son impact sur l'amont de la filière (récoltants).

Gardanne est toujours à l'arrêt et le devenir de ce site industriel est en question, Brignoles semble avoir réduit de moitié ses approvisionnements en biomasse forestière et Tarascon seul débouché historique pour nos résineux endémiques était cet été en cessation de paiements et avait de ce fait cessé tout approvisionnement sans pouvoir régler les factures du bois déjà livré. Quand seront-nous payés ?

- Le **lent démarrage des débouchés locaux pour le « bois d'œuvre »** depuis la normalisation du pin d'Alep en bois de structure en avril 2018 : crise des **scieries** et absence de **tri**.

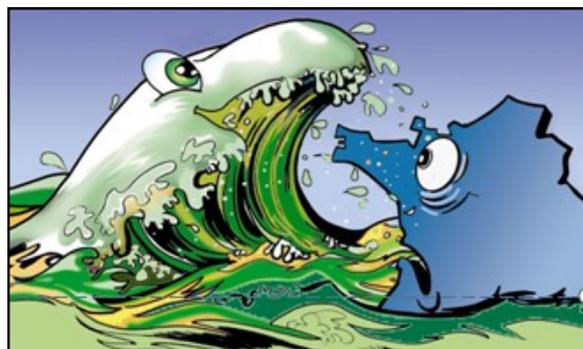
Cette crise qui frappe nos clients papier et énergie est dramatique à court terme pour les exploitants forestiers qui doivent

faire face à des charges fixes (salaires, remboursement d'emprunts, loyers...). Elle met aussi en évidence le maillon faible de notre filière régionale : le sciage car le bois ne manque pas dans nos collines, les charpentiers et les constructeurs de maisons en bois en demandent mais, faute de scieries locales sciant du bois local on importe des poutres d'Autriche pendant que nos pins partent en fumée ou atten-



dent que leurs cœurs deviennent gras.

- La **faiblesse des surfaces certifiées** et l'**avenir de PEFC Paca** (moins de 5% du million d'hectares de forêt privée !!!).
- La **vague des « extrémistes verts »** et le risque de tsunami.



## Bureau et Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 5 novembre en visio-conférence et a constitué le bureau nommé pour un an :

- Christian Mercier, président,
- Katia Lagarde, vice-présidente/ secrétaire générale,
- Catherine Fournil, vice-présidente,
- Bernard Lieutier, vice-président/trésorier,
- Françoise Binet, trésorière adjointe,
- Vincent Buzançais, secrétaire général adjoint.

Sur une suggestion de Christian Mercier, Frédéric-Georges Roux a été coopté en tant que conseiller.

Les autres membres du Conseil d'Administration sont :

- Philippe Brégliono,
- Catherine Deletraz
- David Gatin
- Bruno Giaminardi,
- Jean-François de Jerphanion
- Pierre de Pissy
- Gérald Vuylsteek

et en observation jusqu'à l'an prochain:

- Cyrille d'Estienne d'Orves
- Frédéric d'Agay

# Indélicatesses, vols de bois... : saisissons la Justice

Ce n'est pas nouveau, régulièrement, de nombreux propriétaires forestiers varois sont victimes « d'indélicatesses », gentil mot pour désigner souvent un vol, une escroquerie, un dépassement de limites... mais aussi la découverte des conséquences de la naïveté du néophyte face à la rouerie d'un maquignon professionnel expérimenté.

C'est alors que le malheureux s'adresse au syndicat, mais il est en général trop tard, le mal est fait (souvent depuis longtemps), l'identification du coupable, présumé innocent (de mon temps on disait « aux mains pleines », mais le dire aujourd'hui relèverait de la diffamation), est difficile, les preuves insuffisantes et la plainte classée « sans suite ».

## Mais que fait le syndicat ?

La première chose qu'on fait, quand vous nous appelez, est de vous dire de déposer au plus vite une plainte à la Gendarmerie, vous munissant de tous les documents (contrats, courriers, photos, témoignages...) en votre possession et de nous en communiquer les copies.

Nous sommes en liaison avec le Tribunal qui vient de nous écrire, hélas après un classement sans suite pour les motifs indiqués ci-dessus : « *Le Parquet de Draguignan reste extrêmement sensible à cette problématique et je resterai en lien étroit avec votre Syndicat pour améliorer la prévention de ces infractions ainsi que la répression pénale en la matière pour le futur.* »

Le mot « pénal » a son importance car certaines « indélicatesses » (non respect du contrat, paiements insuffisants ou inexistant, litiges sur la qualité des coupes, sur les quantités, la remise en état, le traitement des rémanents...) relèvent du « civil » alors que d'autres (vols de bois, non respect des règlements...) relèvent du « pénal », donc d'une autre juridiction et les enquêtes confiées aux Gendarmes seront diligentées et suivies différemment.

Suite à un signalement que nous avons effectué en nous proposant de nous porter partie civile, nous avons travaillé pendant deux ans avec le Parquet et la Gendarmerie sur un dossier contenant plusieurs dizaines de cas dont plus de 80 % visaient une seule personne parfaitement identifiable. Certains de ces cas avaient fait l'objet de plaintes, d'autres, seulement de courriers suffisants parfois pour finir par régler le litige.

Le procureur a diligenté les enquêtes appropriées et le « mis en cause » a été entendu à plusieurs reprises par les Gendarmes.

Malheureusement, comme on pouvait s'y attendre « *les faits ou les circonstances des faits dont [nous nous sommes] plaints n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'affaire soit jugée par un tribunal.* » d'où le classement sans suite.

Mais ça c'était parce qu'il était trop tard.

## Alors que faire avant ?

Une seule chose : ne traiter qu'avec un professionnel sérieux avec lequel vous aurez signé un vrai contrat sérieux où tout sera clairement précisé, notamment vos attentes et vos exigences.

Mais où sont-ils ces professionnels sérieux ? Pas difficile : ce sont ceux qui ont signé la *Charte de Confiance de la récolte de bois en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur* que nous avons établie pour vous avec les représentants des professionnels, qui est diffusée par notre interprofession régionale Fibois Sud et qui a été validée fin 2018 par tous les organismes de la Région concernés par la gestion forestière.

Ils ne sont pas encore nombreux à l'avoir déjà signée mais plus vous l'exigerez plus ils seront nombreux à rejoindre ceux qui se sont engagés à vous satisfaire. Et s'ils ne tenaient pas leurs engagements, vous pourrez faire appel, via votre syndicat, au Comité de médiation qui pourra aller jusqu'à exclure un mouton noir avéré.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à télécharger le document que nous avons réalisé à votre intention *Comprendre et utiliser la charte de confiance* en consultant la page : <http://fransylva-paca.fr/wp/la-charte-de-confiance-de-la-recolte-de-bois-en-provence-alpes-cote-dazur/>

N'hésitez pas à appeler Sandra et à lui donner le nom de votre interlocuteur. Sa réaction en privé sera peut-être suffisante pour vous dissuader de poursuivre avec lui.



## PEFC : une obligation « morale » ?



Vous avez la chance d'être propriétaire d'une forêt méditerranéenne.

Votre forêt est votre BIEN PATRIMONIAL personnel et vous êtes le seul à DÉCIDER de sa gestion, à condition, comme l'impose le Code Forestier, de la gérer DURABLEMENT pour en profiter et la transmettre à vos successeurs futurs.

La forêt a trois rôles principaux : un rôle économique, un rôle environnemental et un rôle social. C'est vous qui décidez où positionner les curseurs : récolte du fruit de vos travaux sylvicoles quand vos arbres sont matures, accueil éventuel du public, volontairement et sans le subir, location de chasse, environnement, biodiversité et paysage...

Le CRPF PACA a conçu et mis au point pour vous le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) adapté aux spécificités de nos essences, de nos sols, de nos climats, qu'il est facile et nécessaire de respecter lorsque vous planifiez votre gestion et rédigez, seul ou avec l'aide d'un professionnel, votre document de gestion durable, par exemple un Plan Simple de Gestion, obligatoire si la surface de votre forêt est supérieure à 25 hectares.

**Tout cela c'est bien, c'est la Loi, mais ce n'est pas suffisant.**

Disposer d'un PSG instruit et approuvé par le CRPF et le respecter n'est pas suffisant pour que la gestion de votre forêt soit considérée comme « durable ».

Un PSG se contente de vérifier que ce que vous prévoyez de faire sur le papier est conforme au SRGS. Il faut PROUVER que vous le respectez et, plus encore, que ce que vous faites respecte l'environnement, la biodiversité, les paysages...

Au bout de la chaîne, la société civile, les consommateurs, veulent être assurés que les produits finis à base de bois qu'ils achètent proviennent de forêts gérées durablement, suivant les critères que leurs ONG ont définis. Ils exigent que la chaîne de transformation (récoltants, papetiers, scieurs, menuisiers, charpentiers...) soit certifiée et ne s'approvisionne que dans des forêts certifiées dont la gestion, conforme à des standards stricts, soit AUDITABLE par un organisme indépendant.

**Nos forêts sont dans le collimateur de la société !**

Qui n'a pas entendu ou lu que « la forêt est un bien commun », « la forêt est à tout le monde », « les forêts privées françaises sont mal gérées... ne sont pas gérées... », « abattre un arbre est un massacre ; c'est de la déforestation »... ?

Et bien NON, les forêts ne sont pas un bien commun : en France, qu'elle soit domaniale et appartienne à l'État, qu'elle soit le bien d'une collectivité, ou qu'elle appartienne à un particulier, toute forêt est un « bien privé » et son propriétaire a la responsabilité de la gérer durablement en bon « père de famille ».

Mais nous ne pouvons ignorer la vague sociétale qui, insidieusement, en commençant dès l'école, profite des bons sentiments pour tenter de mettre nos forêts sous cloche, s'emparer de nos libertés, contrôler nos intentions, approuver nos plans de gestion et, demain, décider à notre place les travaux que nous devons financer ou nous empêcher de réaliser ceux que nous avons prévu. Prouvons que nous sommes responsables de l'environnement. Prenons les devants.

**Être adhérent à PEFC est LA garantie de gestion durable qu'ils exigent.**

L'adhésion à PEFC est minime, quelques centimes d'euros par hectare et par an. Mais ne comptez pas qu'on vous achètera votre bois plus cher pour cela. Demain, si votre forêt n'est pas certifiée PEFC, on ne vous l'achètera plus du tout. Vous pourrez dire « tant pis, je le garde, je n'ai pas besoin de cela pour manger ». Sauf que... d'une part, ne plus faire ni travaux ni coupe est mauvais pour la forêt, pour l'environnement, pour la biodiversité, car les milieux se referment, les vieux arbres tombent sur les jeunes, les risques d'incendie augmentent... et, d'autre part, si votre forêt n'est plus gérée, vous n'échapperez pas à ce que la société se l'approprie... sans indemnité, tout en vous en laissant la responsabilité !!!

**Frédéric-Georges Roux**  
Président Fransylva PACA

**Adhérer à PEFC :  
Une obligation morale,  
Une recommandation de bon sens.**



# Les annonces de la Forêt Varoise



## PROPRIÉTÉS EN VENTE

### Nouveau :

- 4,95 ha, Roquebrune-sur-Argens

### Toujours d'actualité :

- 48 ha, Pignans
- 14 ha, Évenos
- 9,34 ha, Ampus
- 17 ha, Collobrières
- 18 ha, Figanières, accès direct CD 54
- 6,3 ha, Plan-de-la-Tour
- 32 ha, Montferrat
- 6 ha, Bagnols-en-Forêt (châtaigniers)
- 2,5 ha, La Roquebrussanne
- 11 ha, Vérignon
- 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un petit lac
- 41 ha, Bargemon/Seillans
- 85 ha, Carcès, en bordure du barrage, parking
- 4,83 ha, Lorgues
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha Saint-Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron

- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 1100 m<sup>2</sup> parcelle D19, Artignosc sur Verdon

### Vendu :

- 6ha, Roquebrune-sur-Argens, accès facile
- 6 ha, Villecroze
- 50 ha, Callas-Bargemon, DFCl, accès facile, vue dominante
- 10 ha, Pignans

### Divers :

- 1 ha terre agricole, Artignosc-sur-Verdon (truffière & chasse)

*En cas de vente, merci de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer votre acquéreur à notre syndicat.*

## Les adresses utiles

### CRPF - Antenne du Var

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves,  
83340 Le Luc

**Responsable secteur 83/06: Marie Gautier**

[marie.gautier@crpf.fr](mailto:marie.gautier@crpf.fr)

### Var Ouest : Anthony Cubaynes

Tél. : 04.94.50.11.51 - Mail : [anthony.cubaynes@crpf.fr](mailto:anthony.cubaynes@crpf.fr)

### Var Est : Joël Perrin

Tél. : 04.94.50.11.52 - Mail : [joel.perrin@crpf.fr](mailto:joel.perrin@crpf.fr)

### Var Fayence et Esterel : Quentin Vanneste

Tél. : 06.74.64.63.57 - Mail : [quentin.vanneste@crpf.fr](mailto:quentin.vanneste@crpf.fr)

### Chargé de mission 83/06 : Romain Matile

Tél. : 06.75.69.61.64 Mail : [romain-matile@crpf.fr](mailto:romain-matile@crpf.fr)



### Coopérative Provence Forêt

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves  
83340 Le Luc

**Emmanuel Atanoux** - Tél. : 06.82.45.58.72



### ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon  
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



### Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

Maison de la Forêt Quartier des Lauves, 83340 Le Luc

Tél. : 04 94 50 09 70 - Mail : [paca@fransylva.fr](mailto:paca@fransylva.fr)

[www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp)

## Liens pour les internautes : [www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp)

[www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp) le site de tous les propriétaires forestiers privés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc de votre syndicat

[www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr) le site de notre Fédération Nationale

<https://paca.cnpf.fr/> le site du CRPF PACA

[www.provenceforet.fr](http://www.provenceforet.fr) : Coopérative Provence Forêt

[www.suberaievaroise.com](http://www.suberaievaroise.com) : ASL Suberaie Varoise

[www.ofme.org](http://www.ofme.org) : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne

[www.ofme.org/pefc-paca](http://www.ofme.org/pefc-paca) : certification PEFC PACA

[www.foret-mediterraneenne.org/fr/](http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/) : Forêt Méditerranéenne

[www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html](http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html) : Dispositions quotidiennes en été d'accès aux massifs forestiers varois en fonction des risques incendie

## Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France (Fransylva)

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : [spfsvr@sfr.fr](mailto:spfsvr@sfr.fr)

Permanence téléphonique du lundi au vendredi (9h00 à 12h00) : Sandra Arnaud

[www.fransylva-paca.fr/wp/syndicat-83/](http://www.fransylva-paca.fr/wp/syndicat-83/)

